

COMMUNIQUÉ
8 septembre 2014

LOI VIEILLISSEMENT À L'ASSEMBLÉE

Le principal élément positif du projet de loi est simplement d'exister ; l'AD-PA espère qu'il mettra en évidence les retards français et permettra d'améliorer la place des aînés dans la société à travers les échanges publics qu'il suscitera.

Pour cela l'AD-PA attend :

- l'utilisation de termes positifs respectant vraiment nos aînés, surtout fragilisés. Dépendance ou perte d'autonomie, dévalorisants et négatifs, doivent être proscrits.

- un engagement sur l'arrêt des détournements de fonds régulièrement pratiqués au détriment des personnes âgées. Tous les crédits votés au Parlement pour les personnes âgées doivent être maintenus, ceux de la CNSA comme ceux de la CASA.

- la mise en place d'un financement pérenne de l'aide à domicile ; dans le cadre du collectif de l'Aide à Domicile, l'AD-PA demande la transformation du fonds d'urgence en fonds d'investissement et de garantie, et la réalisation d'une étude nationale des besoins et des coûts, pour faire la transparence sur les manipulations des Pouvoirs Publics sur l'aide à domicile.

- l'engagement de l'État auprès des 650 000 personnes vivant en Foyers Logements ou Maisons de retraite et les 4 millions de proches concernés. Il s'agit de mettre fin à leur spoliation et sortir des modèles actuels corsetés et dépassés (ehpa et ehpad) pour aller vers une logique de domicile en sortant des normes bureaucratiques toujours sous financées qui frustreront personnes âgées, familles et professionnels.

Ainsi, l'AD-PA s'oppose à toute instauration de « socle de prestation » qui renforcerait les dérives du passé.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Retrouvez l'AD-PA sur Twitter :



@AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées